Dossier d'inscription aux sélections du

BP JEPS MAPS

2026-2027

FÉDÉRATION LOIRE-ATLANTIQUE
la ligue de l'enseignement
un avenir par l'éducation populaire

Dates :
16 novembre 2026 au 30 septembre 2027
À Nantes

Lieu de la formation :
CISN, 2B rue de Madrid, 44000 Nantes

Dates limites d'inscription :
3 novembre 2026

Sélections :
2 novembre 2026

■ Etat Civil

Photo

Nom

Prénom

Nom de jeune fille

Date de naissance

Ville de naissance
(et pays si nécessaire)

Nationalité

n° séc : sociale : …./……..../……..../……..../……..../……..../ clé ……

Adresse –CP - Ville

N° de téléphone

fixe

port.

E-mail **(important)**

■ Votre statut durant la formation

☐ **Demandeur-euse d'emploi**	☐ **salarié-e**	☐ **Intéressé.e par un contrat d'apprentissage** *(cf page 5)*
Plus de financement Region mais possibilité POEI ou AIF par France Travail	*(CPF– plan de formation de l'employeur, reconversion, etc…)*	*L'employeur devra signer une convention avec le CFA EP*

Etes-vous adhérent à la Ligue de l'enseignement-FAL44 ? OUI ☐ NON ☐
Si oui, êtes-vous bénévole ☐ responsable de section ☐ membre Conseil d'Administration ☐
Avez-vous suivi une formation quelle qu'elle soit ou été salarié.e à la Ligue de l'enseignement –FAL44 ?
(BAFA, CQP, PSC1, formation bénévole, emploi,…) précisez : ……
Personne en situation de Handicap : OUI ☐ …….Non ☐ ; Si oui, veuillez envoyer la notification MDPH ;
Souhaitez-vous un aménagement des TEP et/ou de la formation ? ……..

Date de mise à jour : 09/09/2026

■ Formation initiale

Sorti.e de formation initiale depuis : (date) ……/……/…… ou mois et année : ……

			Préciser la spécialité si besoin	Diplôme obtenu	Niveau atteint
Enseignement général					
Niveau 4	☐	BAC		☐	☐
Niveau 5	☐	DEUG / DUT		☐	☐
Niveau 6	☐	Licence		☐	☐
	☐	Maitrise		☐	☐
	☐	autre :		☐	☐
Enseignement professionnel					
Niveau 3	☐	CAP		☐	☐
	☐	BEP		☐	☐
Niveau 4	☐	BAC pro		☐	☐
Niveau 5	☐	BTS		☐	☐
	☐	autre		☐	☐

Animation socioculturelle – socio sportive				
	☐	BAFA	☐	BASE
	☐	BAFD	☐	BEES
Niveau 3	☐	C.Q.P. (Certificat de qualification professionnelle) - spécialité « animation de loisirs sportifs » Option AGEE (act. Gymniques d'entretien et d'expression) ou JSJO (jeux sportifs et jeux d'opposition)		
Niveau 4	☐	BEATEP ou BPJEPS – préciser la spécialité : ……		
	☐	autre : ……		

Titulaire du PSC ou STT : oui ☐ non ☐ *

* votre devrez impérativement avoir fourni le PSC avant le passage des sélections d'entrée

Rappel : Tout éducateur sportif devra faire preuve de son honorabilité. La DRAJES vérifiera le casier judiciaire du stagiaire après la mise en situation pédagogique

■ Expérience

Pratique sportive :

Sport(s) pratiqué(s) :

Expérience dans l'animation sportive :

■ Avez-vous un projet professionnel ?

(fonctions, type de structure envisagée, public souhaité,…)

■ Connaissance du métier d'animateur

Expliquez en une dizaine de lignes, ce qu'est pour vous… Le métier d'éducateur sportig :

■ Structure de stage

Quelle sera votre structure de stage : précisez si déjà trouvée ou seulement des contacts.

VOTRE SITUATION ACTUELLE

■ Vous êtes demandeur.euse d'emploi

Date d'inscription à France Travail:	……../……../……..	**n° d'identifiant :**	……

vous bénéficiez (ou bénéficierez) toujours de droits France Travail le 1er jour de l'entrée en formation :

OUI ☐ **NON** ☐

Financement France Travail pour les demandeurs d'emploi

Formation finançable par France Travail via l'Aide individuelle Formation ou POEI. Veuillez contacter votre conseiller.

nota : « public éligible » ne veut pas dire « automatiquement financé ».

Vous êtes orienté par : France Travail ☐, Mission locale ☐, Autre ☐ ; dispositif prépa Avenir ☐

■ Vous êtes salarié.e et votre employeur finance tout ou partiellement votre parcours de formation

Quel est le mode de prise en charge envisagé :				
☐ **CPF**	☐ **CPF transition**	☐ **Contrat pro**	☐ **Apprentissage** (jusqu'à l'âge de 29 ans)	☐ **Financement avec fonds propres**
Autre : ……..				

Merci d'indiquer les coordonnées précises de votre employeur afin que nous prenions contact avec lui :

Nom de la structure Employeur		
Personne à contacter		
adresse précise		
tel et mail	Tel. fixe et/ ou portable :	E-mail :

Poste actuellement occupé :	.

Temps plein :	OUI ☐	NON ☐	**Temps partiel :**	Nbre d'heures /sem. : ……
CDI	OUI ☐	NON ☐	**CDD**	Date de fin de contrat : ……/……/……..

Date de mise à jour : 09/09/2026

■ Réunions d'informations collectives

REUNIONS D'INFORMATIONS COLLECTIVES non obligatoires mais conseillées (à cocher) Présence à confirmer au 02 51 86 33 10 ou formation@laligue44.org	
Lieu à cocher	**NANTES** ☐
Dates	**Jeudi 15 octobre 2026 à 17h30 à la FAL 2A rue de Madrid à Nantes**

Si vous êtes demandeur.(euse) d'emploi, indiquez votre n° d'identifiant France Travail: …… (obligatoire)

Vous êtes inscrit.e au : ☐ France Travail ☐ mission locale ☐ cap emploi

Nota : *l'inscription aux réunions d'informations peut être indépendante de l'inscription aux sélections. Dans ce cas, prévenir simplement par téléphone ou mail de votre participation*

■ Tests d'Exigences Préalables et sélections

Les TEP du BPJEPS MAPS (Tests d'Exigences Préalables à l'entrée en formation) représentent la première étape à franchir avant d'intégrer la formation. Il s'agit d'attester votre capacité à entrer en formation. Le niveau demandé est donc seulement le minimum requis et ne constitue pas le niveau final du titulaire du BPJEPS.

Les TEP MAPS sont composés d'un test navette et d'un parcours d'habileté motrice *(cf contenu en fin de dossier).*

Lieu à cocher	**NANTES** ☐
Dates sélections	**2 novembre 2026**
Dates du positionnement (OBLIGATOIRE pour les candidats admis et ceux en liste d'attente)	**05 novembre 2026**

« J'atteste sur l'honneur que toutes les informations indiquées dans le présent dossier sont exactes »

Date : ……..

signature :

DROIT A L'IMAGE

Je soussigné(e) ……..

autorise la Ligue de l'enseignement FAL 44 à utiliser les photos et vidéos prises pendant la formation pour toutes publications et diffusions sans limitation de durée.

Signature :

COMMENT AVEZ-VOUS SU QUE CETTE FORMATION ETAIT MISE EN PLACE

☐ SITE INTERNET
☐ DRDJS
☐ BOUCHE A OREILLE
☐ FRANCE TRAVAIL/MISSION LOCALE
☐ SALON/FORUM
☐ PORTE OUVERTE

Récapitulatif des pièces à joindre au dossier

Documents à fournir (quelle que soit votre situation)	• **Le présent dossier** avec 1 photo d'identité page 1 *(indiquer nom et prénom au dos)* • **Un C.V.** actualisé • **diplôme du PSC ou STT** en cours de validité (devra impérativement être acquis avant les sélections ou joindre attestation d'inscription à une session) • **Copie recto-verso d'une pièce d'identité valide et lisible** (ou passeport) • **Un chèque de 55 €** libellé à l'ordre de « FAL44 Formation » pour les frais d'inscription *(n'est restitué que dans le cas où le candidat annule sa participation avant les sélections)* • Copie attestation de recensement et du certificat individuel de participation à l'appel de la préparation à la défense **pour les français de moins de 25 ans**
Vous devez passer les TEP ***(Tests d'Exigences Préalables)***	• **Certificat médical datant de moins d'1 an à la date du passage des tests physiques** *formulaire joint à faire compléter par votre médecin*
Vous avez déjà validé les TEP	• Si vous avez déjà validé les TEP lors d'une précédente formation et/ou dans un autre organisme de formation, **fournir l'attestation de l'organisme auprès duquel vous avez passé les TEP ou le nom de l'organisme de formation et la date de passage** (ou période) ceci pour vérification auprès de la DRAJES. *Un certificat médical datant de moins d'1 an devra dans ce cas être fourni seulement pour l'entrée en formation.* organisme : …….. date :……
Équivalences selon diplômes	• Dispense du BC 1 si détenteur de l'UC1 et 2 du BPJEPS animateur ou éducateur sportif. • Dispense du BC3 si détenteur des UC3 et 4 du BPJEPS APT. Nous consulter
Vous êtes DEMANDEUR.EUSE D'EMPLOI	• **Courrier d'inscription à France Travail** • **Une fiche de prescription** établie par votre conseiller France Travail, Mission locale, ou Cap emploi **à joindre au dossier ou que le conseiller France Travail nous transmettra impérativement avant les sélections**
Vous êtes SALARIE.E	• **Courrier d'engagement de l'employeur pour la prise en charge du coût de la formation**
Vous êtes en situation de HANDICAP	• **Le courrier de notification du handicap de la MDPH** • Si vous souhaitez un aménagement des TEP, merci de prendre contact avec la DRAJES de votre lieu de domicile pour établir une demande d'aménagement.

Les informations et documents demandés sont indispensables à la gestion du dossier qui ne sera pas instruit si incomplet

Retour du dossier complet à FAL44 FORMATION
à l'attention de Emmanuel SCICLUNA
2A rue de Madrid – BP 74107 - 44041 NANTES cedex 1

Renseignements : Tel : 02 51 86 33 10 – mail : formation@laligue44.org
Raison sociale de l'organisme de formation : **Etablissement FAL FORMATION – LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT**

Date de mise à jour : 09/09/2026

RÉGION ACADÉMIQUE
PAYS DE LA LOIRE

Liberté
Égalité
Fraternité

Identification de l'OF

CERTIFICAT MEDICAL
(à joindre au dossier d'inscription)

Exigé pour tout(e) candidat(e) se soumettant aux tests des exigences préalables à l'entrée en formation (EPEF) et sélections du diplôme mentionné ci-dessous.
Il doit dater de moins d'un an à la date des tests d'exigences préalables (TEP) et de moins d'un an à la date d'entrée en formation (article A212-35, A212-36 et A 212-47-1 bis du code du sport).

BPJEPS spécialité "**éducateur sportif**", mention "**multi-activités physiques ou sportives pour tous**".

(Arrêté du 08/11/2024 portant création de la mention "multi-activités physiques ou sportives pour tous" du BPJEPS spécialité "éducateur sportif").

Je soussigné (e), ..., docteur en médecine, certifie avoir examiné ce jour :

☐ Madame ☐ Monsieur

NOM .....

Prénom .....

Né (e) le .....

à .....

et avoir constaté qu'il (elle) ne présente aucune contre-indication **à la pratique et à l'encadrement** de l'activité ou des activités physiques ou sportives

Ce certificat médical est établi pour faire valoir ce que de droit et remis en main-propre à l'intéressé(e).

A ....., le .....

Cachet du médecin	Signature du médecin

Date de mise à jour : 09/09/2026

Contenu des Tests d'Exigences Préalables à l'entrée en formation BPJEPS MAPS

Les exigences préalables ont pour but de vérifier les compétences du candidat à suivre le cursus de formation lui permettant d'accéder à la mention « Multi-activités Physiques ou sportives pour Tous » du brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport (BPJEPS) spécialité « éducateur sportif ».

Les exigences préalables à l'entrée en formation du BP JEPS spécialité « éducateur sportif » mention « Multi-activités Physiques ou sportives pour Tous » sont les suivantes :

Le (la) candidat(e) doit :

- *être titulaire de l'une des attestations de formation relative au secourisme suivante :*
  - « prévention et secours civiques » (PSC) ou « attestation de formation aux premiers secours » (AFPS) ;
  - « premiers secours en équipe de niveau 1 » (PSE 1) en cours de validité ;
  - « premiers secours en équipe de niveau 2 » (PSE 2) en cours de validité ;
  - « attestation de formation aux gestes et soins d'urgence » (AFGSU) de niveau 1 ou de niveau 2 en cours de validité ;
  - « Certificat de sauveteur secouriste du travail » (SST) » en cours de validité.
- *présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique et à l'encadrement de « l'activité ou des activités physiques ou sportives » datant de moins d'un an à la date de l'entrée en formation ;*
- *être capable de réaliser les deux tests suivants :*

Epreuve n°1 : test navette « Luc Léger »

Le test navette «Luc Léger» est un test progressif qui consiste à courir entre deux lignes, séparées de vingt mètres, selon le rythme indiqué par les signaux de la bande sonore. Il vise à calculer la vitesse maximale aérobie ainsi qu'à estimer la consommation maximale d'oxygène (VO2Max) d'une personne.

Si le candidat est une femme, le test navette «Luc Léger» est validé lorsque le palier 6 est réalisé. Le palier 6 est réalisé par l'annonce sonore suivante: «palier 7» ou «fin du palier 6». Le candidat atteint 11,5 km/h.

Si le candidat est un homme, le test navette «Luc Léger» est validé lorsque le palier 8 est réalisé. Le palier 8 est réalisé par l'annonce sonore suivante: «palier 9» ou «fin du palier 8». Le candidat atteint 12,5 km/h.

Des bonifications sont accordées pour les candidats âgés:

– de quarante à cinquante ans:

Si le candidat est une femme, le test navette «Luc Léger» est validé lorsque le palier 5 est réalisé. Le palier 5 est réalisé par l'annonce sonore suivante: «palier 6» ou «fin du palier 5». Le candidat atteint 11 km/h.

Si le candidat est un homme, le test navette «Luc Léger» est validé lorsque le palier 7 est réalisé. Le palier 7 est réalisé par l'annonce sonore suivante: «palier 8» ou «fin du palier 7». Le candidat atteint 12 km/h.

– à partir de cinquante et un ans:

Si le candidat est une femme, le test navette «Luc Léger» est validé lorsque le palier 4 est réalisé. Le palier 4 est réalisé par l'annonce sonore suivante: «palier 5» ou «fin du palier 4». Le candidat atteint 10 km/h.

Si le candidat est un homme, le test navette «Luc Léger» est validé lorsque le palier 5 est réalisé. Le palier 5 est réalisé par l'annonce sonore suivante: «palier 6» ou «fin du palier 5». Le candidat atteint 11 km/h.

Règlement du test:

Date de mise à jour : 09/09/2026

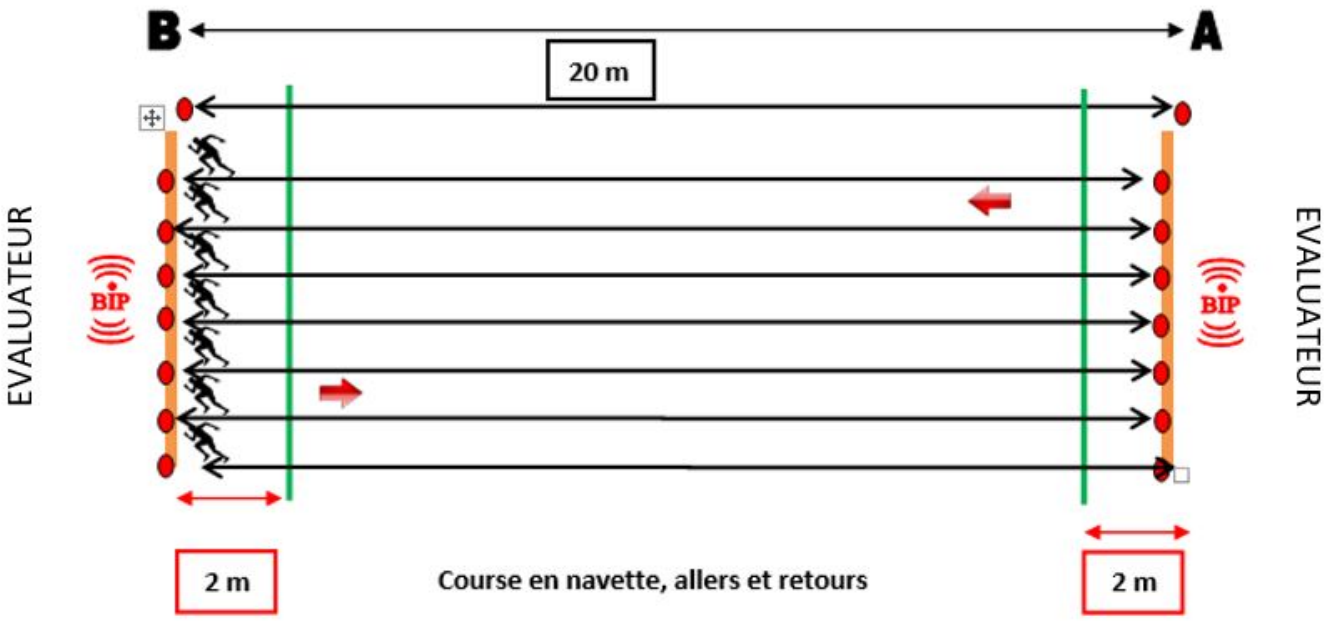

Le candidat se place derrière une ligne «A» matérialisée au sol et délimitée par des plots. Au signal de la bande sonore, le candidat se dirige vers la ligne «B» également matérialisée au sol et délimitée par des plots. Une ligne de tolérance, deux mètres avant l'extrémité de la ligne A et de la ligne B, est matérialisée au sol de chaque côté des vingt mètres. Deux évaluateurs se positionnent de part et d'autre des lignes A et B. Le nombre de candidats est limité à dix par binôme d'évaluateurs.

Le candidat amorce son retour vers la ligne opposée en bloquant un de ses pieds immédiatement derrière l'extrémité de la ligne A ou B. Les virages en courbe sont interdits.

Si un candidat arrive sur une des deux lignes avant le signal sonore suivant, il attend que le signal sonore retentisse pour repartir vers l'autre ligne.

Lorsqu'un candidat a un retard dans la zone de tolérance des deux mètres, à l'émission du signal sonore, un avertissement lui est signifié par l'évaluateur de la ligne qui en informe également l'évaluateur de la ligne opposée.

Dans le cas où le retard n'est pas comblé sur l'aller suivant, un deuxième avertissement est signifié au candidat. Un troisième retard consécutif est éliminatoire.

Tout retard en-deçà de la zone de tolérance des deux mètres, à l'émission du signal sonore, est éliminatoire.

Le matériel:

– un gymnase ou une salle de sport, ou à défaut un terrain extérieur, avec une surface plane antidérapante nécessaire à la réalisation du test dans des conditions de sécurité;

– un décamètre ou un odomètre avec une roue;

– du ruban adhésif ou autres (pour matérialiser les lignes au sol);

– des plots;

– un lecteur d'enregistrement, suffisamment audible pour tous les participants;

– l'enregistrement du test «Luc Léger», version 1998, avec palier d'une minute;

– des chasubles avec numéro (autant que de candidats).

Epreuve n°2 : test d'habileté motrice

Le candidat réalise un parcours d'habileté motrice chronométré composé de vingt-deux ateliers consécutifs proposés dans l'ordre chronologique déterminé par la description ci-dessous.
Ce parcours est vlidé lorsqu'il est réalisé dans un temps strictement inférieur, pénalités comprises, à une minute et quarante-six secondes pour les hommes et deux minutes et six secondes pour les femmes.

Des bonifications sont accordées pour les candidats âgés:
– de quarante à cinquante ans: un temps strictement inférieur, pénalités comprises, à une minute et cinquante- et-une secondes pour les hommes et deux minutes et onze secondes pour les femmes;
– A partir de cinquante et un ans: un temps strictement inférieur, pénalités comprises, à une minute et cinquante-et-six secondes pour les hommes et deux minutes et seize secondes pour les femmes.

Trois évaluateurs, dont deux chronométreurs positionnés, évaluent cette épreuve.
Un évaluateur, au sens du point d) de l'article 6, réalise une démonstration du parcours d'habileté motrice.
Le candidat dispose de quinze minutes maximum pour s'échauffer collectivement sur l'ensemble des ateliers.
Le candidat dispose d'un seul essai pour réaliser le parcours d'habileté motrice chronométré.
Le candidat se met en position en plaçant les pieds derrière la ligne de départ. Le départ se fait au signal de l'évaluateur: «PRÊT» «PARTEZ».
Le temps réalisé par le candidat est pris par deux évaluateurs chronométreurs.
Le chronomètre est déclenché au départ du candidat et est arrêté lorsque le torse du candidat franchit la ligne d'arrivée, matérialisée par deux plots.
Les évaluateurs chronométreurs vérifient la réalisation conforme aux descriptions mentionnées ci-dessous du parcours d'habileté motrice par le candidat et notent les pénalités.
Toute erreur identifiée et décrite ci-dessous entraîne cinq secondes de pénalité.
Tout atelier oublié est immédiatement signalé au candidat par l'évaluateur qui lui demande de le réaliser dans l'instant. (exemple: ateliers 8-12-17-22, un candidat ne contournant pas les plots sera arrêté immédiatement pour refaire l'atelier).

Les évaluateurs chronométreurs annoncent le temps réalisé par le candidat au troisième évaluateur, sans avoir préalablement communiqué celui-ci.
Le temps retenu est celui le plus favorable au candidat. En cas de problème technique de chronométrage, le troisième évaluateur décide du temps à retenir. Le troisième évaluateur informe les chronométreurs du moment où ils ramènent leur chronomètre au zéro.
Les pénalités retenues sont inscrites sur la fiche du candidat après vérification par les trois évaluateurs. En cas de désaccord, l'avis majoritaire l'emporte.

Description du test d'habileté motrice:

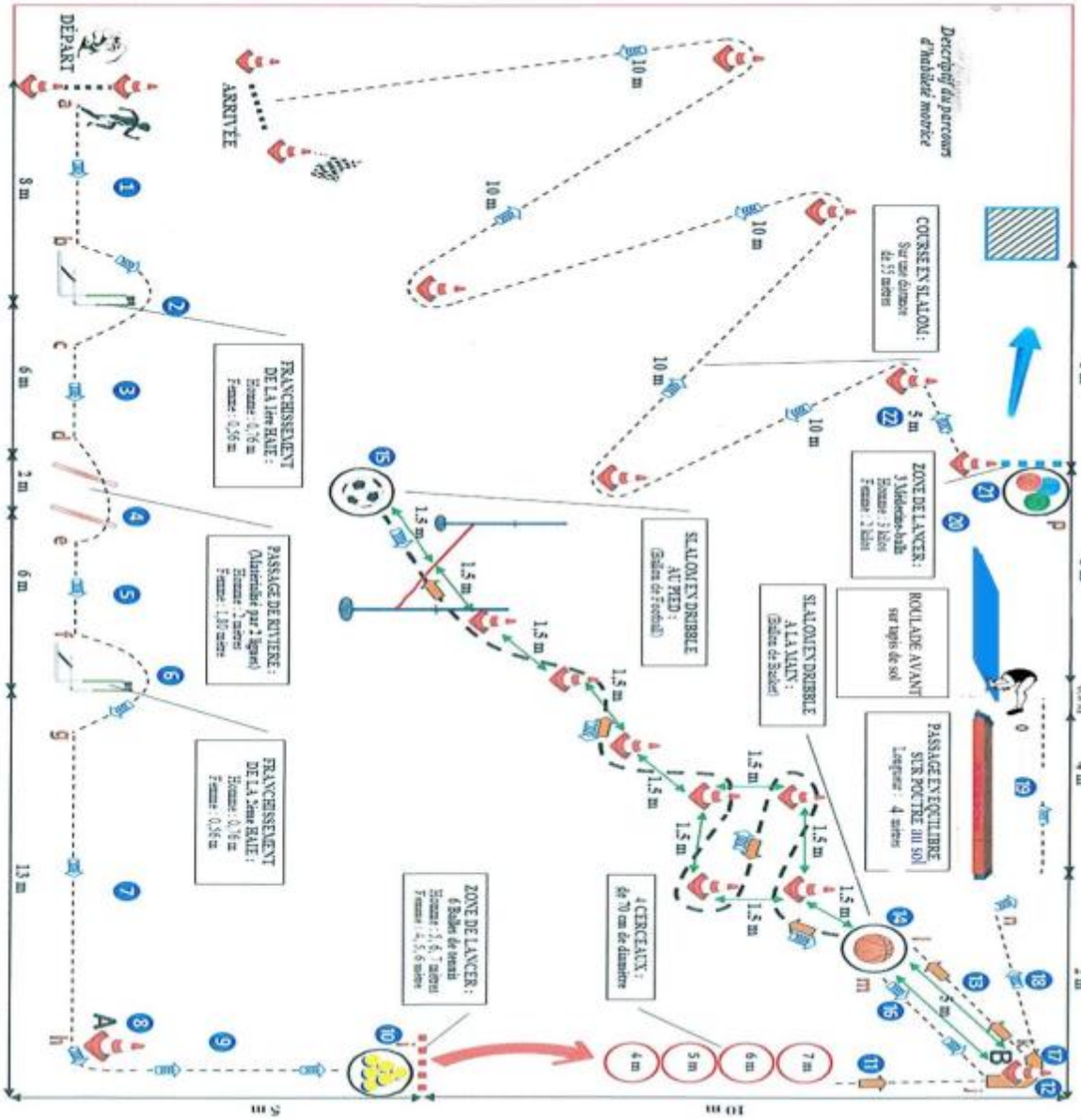

Date de mise à jour : 09/09/2026

Atelier 1: Course à pied sur huit mètres *A partir d'un départ commandé, le candidat court sur une distance de 8 mètres, du point* ***«a»*** *au point* ***«b»****.*

Atelier 2: Franchissement de la première haie *Le candidat franchit la première haie d'une hauteur de 0,76 mètre pour les hommes et de 0,56 mètre pour les femmes.*

Pénalité:

– une pénalité est attribuée pour le renversement de la haie;

– une pénalité est attribuée pour la chute de la latte au passage de la haie.

Atelier 3: Course à pied sur six mètres *Le candidat court sur une distance de 6 mètres, du point* ***«c»*** *au point* ***«d»****.*

Atelier 4: Passage de rivière (zone matérialisée par 2 lignes) *Le candidat franchit un passage de rivière, matérialisé par 2 lignes tracées au sol espacées de 2 mètres pour les hommes et de 1,80 mètre pour les femmes.*

Pénalité: *Une pénalité est attribuée en cas d'un ou plusieurs appui(s) constaté(s) sur une des lignes ou dans l'espace délimité par les 2 lignes.*

Atelier 5: Course de vitesse sur six mètres *Le candidat court sur une distance de 6 mètres, du point* ***«e»*** *au point* ***«f»****.*

Atelier 6: Franchissement de la deuxième haie *Le candidat franchit la deuxième haie d'une hauteur de 0,76 mètre pour les hommes et de 0,56 mètre pour les femmes.* ***Pénalité:*** *– une pénalité est attribuée pour le renversement de la haie. – une pénalité est attribuée pour la chute de la latte au passage de la haie.*

Atelier 7: Course de vitesse sur treize mètres

Le candidat court sur une distance de treize mètres, du point «g» au point «h».

Atelier 8: Contournement du plot A *Le candidat contourne le plot «* ***A*** *» par la droite.*

Atelier 9: Course de vitesse sur cinq mètres *Le candidat court sur une distance de cinq mètres, du point* ***«h»*** *au point* ***«i».***

Atelier 10: Lancer de balles *Le candidat lance une balle dans quatre cibles matérialisées par quatre cerceaux de soixante-dix centimètres de diamètre, posés au sol, en allant du plus proche au plus éloigné. Le lancer est validé lorsque la balle est dans la cible ou touche le bord du cerceau.*

Le candidat dispose de six balles maximum et de deux lancers maximum par cible pour valider l'atelier. Les distances de lancer sont mesurées entre le centre de chaque cerceau et la zone de lancer derrière laquelle, le candidat doit se trouver, soit:

Pour les hommes: *le centre du premier cerceau est situé à cinq mètres, le deuxième à six mètres et le troisième à sept mètres de la zone de lancer.*

Pour les femmes: *le centre du premier cerceau est situé à quatre mètres, le deuxième à cinq mètres et le troisième à six mètres à partir de la ligne tracée au sol de la zone de lancer.*

Pénalité:

Par cible manquée (deux balles possibles pour chaque cible).

Atelier 11: Course de vitesse sur dix mètres *Le candidat court sur une distance de dix mètres, du point* ***«i»*** *au point* ***«j»****.*

Atelier 12: Contourner le plot B *Le candidat contourne le plot «****B****» par la droite, placé à dix mètres de la zone de lancer de balles.*

Atelier 13: Course de vitesse sur cinq mètres *Le candidat court sur une distance de cinq mètres, du point «****k****» au point «****l****».*

Atelier 14: Slalom en dribble à la main (Ballon de basket)

Le candidat prend le ballon de basket posé dans un cerceau et se déplace en dribblant d'une seule main (changements de main autorisés) pour effectuer un slalom entre les sept plots dont les quatre premiers sont disposés en croix (distance entre les plots 1 mètre 50: voir schéma). Les plots doivent être contournés alternativement par la gauche et par la droite.

Le candidat franchit un élastique tendu à quarante centimètres du sol (et placé à 1 mètre 50 du dernier plot) sans le toucher, le ballon passant au-dessus de l'élastique.

*Il immobilise ensuite le ballon avec les mains à l'intérieur d'un cerceau placé au sol à 1 mètre 50 de l'élastique; Le ballon ne doit pas être porté, le corps du candidat doit contourner les pl****ots.***

Pénalité:

– une pénalité est attribuée par plot non-contourné, avec le ballon;
– une pénalité est attribuée par plot non-contourné avec le corps;
– une pénalité est attribuée si l'élastique est touché lors de son franchissement;
– une pénalité est attribuée si l'élastique est franchi alors que la balle tenue par le candidat;
– une pénalité est attribuée si le ballon n'est pas immobilisé dans le cerceau;
– une pénalité est attribuée si le ballon est porté lors de cet atelier.

Atelier 15: Slalom en dribble au pied (ballon de football) *Le candidat prend un ballon de football avec les pieds, posé à l'intérieur d'un cerceau et franchit l'élastique sans le toucher en faisant passer le ballon sous l'élastique. Il effectue le slalom en sens inverse en contournant les plots alternativement par la droite et par la gauche, en dribblant au pied jusqu'au cerceau (m) et immobilise la balle dans le cerceau avec le pied.*

Le corps du candidat ainsi que le ballon doivent contourner tous les plots.

Pénalité:

– une pénalité est attribuée par plot non-contourné avec le ballon;
– une pénalité est attribuée si l'élastique est touché lors de son franchissement;
– une pénalité est attribuée si le ballon est touché avec la main pendant les dribbles au pied;
– une pénalité est attribuée si le ballon est immobilisé avec la (les) main(s) dans le cerceau;
– une pénalité est attribuée si le ballon n'est pas immobilisé dans le cerceau.

Atelier 16: Course sur cinq mètres

Le candidat court sur une distance de cinq mètres, du point ***«m»*** *au point* ***«j»****.*

Atelier 17: Contourner le plot B:

Le candidat contourne le plot ***«B»*** *par la droite, placé à dix mètres de la zone de lancer de balle.*

Atelier 18: Course sur deux mètres

*Le candidat court sur une distance de deux m****ètres, du point «k»*** *au point* ***«n»****.*

Atelier 19: Passage en équilibre sur poutre basse *Le candidat marche sur une poutre basse, de quatre mètres de long. Le candidat traverse la poutre d'une extrémité à l'autre. En cas de chute, le candidat recommence l'atelier au début de la poutre.*

Atelier 20: Roulade avant *De l'extrémité de la poutre le candidat réalise une roulade avant sur un tapis placé à une distance de 0,80 mètre de la poutre.*

Pénalité: *Une pénalité est attribuée pour la réalisation d'une roulade dont la trajectoire rectiligne et perpendiculaire à l'axe de départ du candidat n'est pas respectée.*

Atelier 21: Lancer de médecine-balls *Le candidat, situé derrière la zone de lancer, lance successivement trois médecine-balls, (deux kilogrammes pour les femmes et trois kilogrammes pour les hommes) au-delà d'une ligne située à cinq mètres du point «p» (lancer à deux mains départ poitrine).*

Pénalité:

– une pénalité est attribuée lorsque la zone de lancer est mordue ou franchie par le candidat;
– une pénalité est attribuée pour chaque lancer de médecine-ball ne franchissant pas la ligne située à cinq mètres de la zone de lancer.

Atelier 22: Course en slalom sur cinquante-cinq mètres *Le candidat court en slalom en contournant cinq plots alternativement par la droite et la gauche, sur une distance totale de cinquante-cinq mètres*